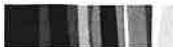


## Délibération du Comité Syndical

SIVAP  
eau & assainissement



Syndicat Intercommunal  
Val d'Anzieux Plaineux

Séance ordinaire du 25 mars 2024

### COMMUNES :

**Bellegarde-en-Forez**

(Eau et Assainissement)

**Cuzieu**

(Eau et Assainissement)

**Marclopt**

(Eau)

**Montrond-les-Bains**

(Eau et Assainissement)

**Rivas**

(Eau)

**St André-le-Puy**

(Eau et Assainissement)

**St Laurent-la-Conche**

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

| Noms des Délégués         | Communes                |
|---------------------------|-------------------------|
| ABERLENC Christian        | Saint André le Puy      |
| BERGER Pascal             | Saint André le Puy      |
| EYRAUD Catherine          | Marclopt                |
| JAY Christophe            | Saint Laurent la Conche |
| LAFFONT Jacques           | Bellegarde en Forez     |
| LECLERCQ Gérard           | Cuzieu                  |
| LICTEVOUT François-Xavier | Rivas                   |
| MEUNIER David             | Bellegarde en Forez     |
| PICARD Christian          | Bellegarde en Forez     |
| RASCLE Jean-François      | Cuzieu                  |
| ROCHETTE Georges          | Montrond les Bains      |

**N° 25-03-10**

### Objet de la délibération :

ACQUISITION DE LA PARCELLE  
A1255 (720 M<sup>2</sup>) MITOYENNE  
DU RESERVOIR DU CHATEAU SUR  
LA COMMUNE DE BELLEGARDE  
EN FOREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



### Absents excusés

ACHARD Jean- Saint André le Puy  
GRANJON Vincent - Cuzieu  
MARCHAND Sylvain- Montrond les Bains  
OULION Emmanuel- Marclopt  
PERCET Serge – Montrond les Bains  
PHILIPPE Marie-France- Rivas  
ROYADE Jean-Luc- Saint Laurent la Conche

### Secrétaire élu pour la session

BERGER Pascal

Délibération notifiée à :

Sous Préfecture -----  
 Trésorerie de Feurs -----

## INTERET COMMUN

**OBJET :** ACQUISITION DE LA PARCELLE A1255 (720 m<sup>2</sup>) MITOYENNE DU RESERVOIR DU CHATEAU SUR LA COMMUNE DE BELLEGARDE EN FOREZ

Monsieur le Président explique aux membres du Comité Syndical que l'indivision FOURNIER CARRET accepte de céder au SIVAP la parcelle A 1255 Chemin de Rampeau pour un montant de 400 €, parcelle mitoyenne au réservoir du Château.

Les élus doivent autoriser la signature de l'acte administratif relatif à cette cession de terrain.

Où et délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Donnent son accord pour l'acquisition de la parcelle A 1255 d'une contenance de 720 m<sup>2</sup>, au prix de 400 €,
- ✚ Habilitent Monsieur le Président au nom et pour le compte du SIVAP, à signer et à régulariser toutes les pièces et tous les actes nécessaires à la réalisation de la cession, l'acte de vente,
- ✚ Disent que les frais d'actes seront à la charge du syndicat,
- ✚ Chargent Monsieur le Président de la conservation de l'acte notarié d'acquisition,
- ✚ Disent que les crédits nécessaires à l'acquisition sont prévus au budget eau 2025.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,  
Jacques LAFFONT



Le Secrétaire de séance,  
Pascal BERGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250324-CS25-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

